

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 23 septembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de CADEN se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2024, par le Maire, conformément aux articles L 2121-12 et L 2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BERTHE L. BOULO S., BOULO Y., BURBAN Sa., BURBAN Sy. FOURAGE E., GUICHON L., HERVIEUX P., LAIDIN F., LE ROUX M., MAHE C., MOURRO S., OILLAUX P., PEDRON A., RICHARD P., SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : CHAUVIN B. (procuration à MAHÉ C.), COILIER A. (procuration à BERTHE L.), RICHARD D. (procuration à BOULO Y.)

Secrétaire de séance : PEDRON A.

I) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2024

Adopté à l'unanimité

II) Salle omnisports – Attribution des marchés de travaux

Les résultats de l'ouverture des plis pour la rénovation de la salle omnisports sont les suivants :

	Lot	Titulaire du marché	Montant de l'offre de base en € HT
1	Terrassement – Drainage		Aucune offre reçue - Infructueux
2	Couverture Bac Acier – Bardage zinc	SAS Diquero – Rio - Allaire	230.998,33 Variantes incluses
3	Isolation sous couverture		Offre anormalement basse - Infructueux
4	Ravalement – Traitement hydrofuge	Color Tech - Ploermel	4.995,07
5	Bardage en panneaux composites	SARL Menuiserie Rouxel - Malansac	27.909,25
6	Menuiseries extérieures	SARL Menuiserie Rouxel - Malansac	11.106,40
6bis	Menuiseries extérieures - Option	SARL Menuiserie Rouxel - Malansac	4.720

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal

- déclare infructueux les lots suivants : **1 – Terrassement – Drainage, et 3 – Isolation sous couverture**
- adopte les propositions pour les lots 2 variantes comprises, 4, 5, 6 et l'option 6bis
- charge Monsieur le Maire de signer les marchés en son nom
- charge Monsieur le Maire de relancer une procédure pour les lots infructueux.

Monsieur Sylvain BURBAN précise que pour les besoins des travaux, la salle sera fermée à compter du 12 novembre 2024, jusqu'au 15 décembre 2024, voire jusqu'à Noël en fonction de l'avancée du chantier.

Les associations utilisatrices sont informées depuis plusieurs mois que le chantier aura lieu en cette fin d'année. Certaines activités pourront être transférées dans d'autres salles communales. Les autres associations ne pourront pas s'entraîner ou devront essayer de s'arranger avec des communes voisines.

III) Salle omnisports – Avenant aux honoraires de l'architecte

Au regard du projet définitif et de l'estimation des travaux de réhabilitation de la salle omnisports, le montant des honoraires de l'architecte est modifié ainsi :

- Montant prévisionnel des travaux au stade de l'appel d'offres : 276.000 € HT
- Honoraires ramenés à 7% - Nouveau montant total des honoraires : 19.320 € HT / 23.184 € TTC
- Montant de l'avenant : + 5.415 € HT/+6.498 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer cet avenant en son nom

IV) Enedis - Convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité Basse tension

Les nouveaux équipements du restaurant nécessitent la modification de l'alimentation basse-tension. Une demande a été faite auprès d'Enedis qui a transmis à la mairie un projet de convention pour le raccordement d'une installation de consommation d'une puissance comprise entre 37 et 250kVA.

La contribution de la commune s'élève à 8.893,92 € HT/10.672,71 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer ladite convention en son nom.

V) Morbihan Energie - Conventions de financement et de réalisation – rues de la Calotterie et place de la Mairie

Les conventions suivantes ont été adressées par le SDEM pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux

- Rue de l'Abattoir

N° 56028C2024003 : Eclairage et rénovation – 2 candélabres

Montant des travaux : 5.750 € HT/6.900 € TTC

Participation du SDEM : 1.725 €

- Rue de la Calotterie et rue de la Mairie au niveau de l'intersection

N° 56028E2023012 : Effacement du réseau électrique

Montant des travaux : 44.600 € HT

Contribution financière de la commune : 15.610 € HT

N° 56028C2024006 : Eclairage et rénovation

Montant des travaux : 17.950 € HT/21.540 € TTC

Participation du SDEM : 5.385 €

N° 56028T2024007 : Télécom

Montant des travaux à charge de la commune : 9.900 € HT / 11.880 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer ces conventions en son nom.

VI) Vente de terrain – Lieu-dit Ville Billio

Monsieur et Madame Anthony et Marie-Andrée THOREL souhaitent acquérir une partie de la parcelle de terrain communal cadastrée section ZD n° 155 située entre leur propriété et la voie communale afin de clôturer leur terrain.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de donner une suite favorable à cette demande,
- Propose de céder cette parcelle d'environ 90 m² au prix de 3,5 € le m²
- Dit que le découpage et le bornage seront réalisés par les intéressés à leurs frais,
- Dit que les frais d'acte notarié seront supportés par les acquéreurs,
- Charge M. le Maire de le représenter dans les formalités de mutation et de signer les actes en son nom.

VII) Acquisition de terrains dans le bourg

Il est proposé d'acquérir les terrains suivants :

- Appartenant à Monsieur Alphonse GAUTIER, domicilié 21 rue du Collège 39200 SAINT-CLAUDE et Madame Simone GAUTIER, domiciliée 14 rue Alfred de Musset 14000 CAEN :

Parcelle cadastrée section E n°595, sise rue des Forges, d'une contenance de 222 m², supportant un emplacement réservé de 48 m²

- Appartenant à Madame Simone GAUTIER, domiciliée 14 rue Alfred de Musset 14000 CAEN :

Parcelle cadastrée section ZN 165 Bande de la Calotterie, d'une contenance de 5 m² formant séparation entre la rue de la Calotterie et l'impasse des Biens Chaussés. Cette parcelle devra faire l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

Parcelle cadastrée section ZN 166 Bande de la Calotterie, d'une contenance de 27 m² formant séparation entre la rue de la Calotterie et une propriété privée. Cette parcelle devra faire l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve ces acquisitions,
- Charge Monsieur le Maire de négocier l'achat de ces parcelles sur les bases suivantes :
 - Parcelles ZN 165 et 166 : 3,5 € le m².
 - Parcelle E 595 : 14 € le m²
- Charge Monsieur le Maire de représenter le conseil municipal dans les formalités de mutation et de signer en nom les actes.

- Dit que les parcelles cadastrées sections ZN n° 165 et 166 seront classées dans le domaine public une fois acquises par la commune.

VIII) Maison médicale - Loyers

Par délibération en date du 24 juin dernier, la répartition des loyers de la maison médicale a été modifiée pour une application au 1^{er} octobre prochain.

Or, cette nouvelle répartition n'a pas intégré l'augmentation des loyers prévue par le bail au 1^{er} juillet.

C'est pourquoi il est proposé de modifier les nouveaux loyers applicables aux baux de la maison de santé **à compter du 1^{er} octobre 2024**. Il est entendu que les médecins prendront en charge chacun pour moitié le montant du loyer occupé par leur adjointe.

Les loyers suivants sont proposés :

Médecins :

Dr Rémi Vignon : 577,97 € + 157,62 € = 735,59 €

Dr Marc Dembiermont : 577,97 € + 157,62 € = 735,59 €

Infirmiers :

M. Fabrice Roux et Mme Sylvaine Guil : compte tenu des caractéristiques du local qui n'est un cabinet mais un petit local de stockage, il ne sera pas demandé de loyer dans l'attente des nouveaux locaux.

Indice de révision annuelle : Indice des loyers des activités tertiaires autres que commerciales et artisanales (ILAT) qui concerne notamment les activités libérales et tertiaires.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Annule la délibération en date du 24 juin 2024,
- Approuve les propositions ci-dessus.

IX) Convention de prestation de services avec Questembert Communauté

Monsieur le Maire présente le projet de convention de prestation de services avec Questembert Communauté.

Ce projet définit les modalités de réalisation et de tarification des prestations de service réalisées par l'établissement public de coopération intercommunale :

- Location de matériel seul
- Prestation de services matériel + fournitures + agents
- Facturation de marchandise ou de fourniture uniquement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

X) Cimetière - tarif des caveaux

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux menés dans le cimetière pour la reprise des concessions, des caveaux sont disponibles à la vente pour lesquels il convient d'arrêter un prix.

Il est proposé de fixer le prix unitaire de ces caveaux à :

- Caveau 1 place : 500 €
- Caveau 2 places : 700 €
- Caveau 3 places : 1000 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette proposition.

XI) Travaux dans un logement locatif rue de la Fontaine Saint Pierre

La commission Bâtiment présente le devis suivant relatif au logement sis à l'adresse 3 rue de la Fontaine Saint Pierre :

- Remplacement de menuiserie extérieure (porte d'entrée, garde-corps), isolation du grenier, menuiserie intérieure (meuble de cuisine), chauffage – SARL Menuiserie Burban : 12.863,01 € HT/13.768,30 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce devis.

Questions diverses

Salon de coiffure

Monsieur OILLAUX expose qu'il y a toujours beaucoup d'humidité dans les murs du salon de coiffure et des logements adjacents. Il sera probablement nécessaire d'entreprendre des travaux pour que le vide-sanitaire qui a été comblé à une époque retrouve sa fonction. Il est convenu de prendre l'attache d'un maître d'œuvre afin de définir le périmètre et le montant des travaux à réaliser.

Informations diverses

Réunion calendrier des fêtes avec les associations le vendredi 11 octobre 2024.